

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

---

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2088

présenté par  
M. Mesnier

-----

### ARTICLE 10

À l'alinéa 44, substituer aux mots :

« susmentionnée s'appliquant pour les »,

les mots :

« mentionnée au 3° du présent III s'appliquant aux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.